

# Les fintechs au chevet des frontaliers

TAWIPAY. La start-up a développé un outil en ligne pour comparer les frais réels lors de rapatriements de salaires. Qui varient très fortement.

MARJORIE THÉRY

Si les coûts sont le principal critère de choix pour le rapatriement de leur salaire, les frontaliers choisissent encore en majorité les solutions les plus onéreuses sur le marché. Sans forcément se rendre compte de tous les frais cachés associés à ces opérations... Car si les frais de transferts sont souvent affichés - voire gratuits pour certaines offres dédiées - la marge que la banque prélève sur le taux de change peut fortement varier et ne pas être transparente, ce qui augmente sensiblement le coût total de l'opération (voir graphique). La start-up TawiPay (Lausanne) veut apporter davantage de transparence et de possibilité de comparaison des différentes offres dans ce domaine et en fonction du profil de chacun, grâce à un guide pratique et un comparateur en ligne. TawiPay a enquêté plusieurs mois sur les frais de transferts de fonds depuis la Suisse et estime que les frais moyens du rapatriement d'un salaire suisse vers la France s'élèvent en moyenne entre 1,5 et 2% du salaire. Ce qui équivaut à des frais annuels évalués entre 900 et 1200 euros, sur la base d'un salaire médian de 5000 francs par mois. La situation actuelle, avec plus de 300.000 frontaliers en Suisse, mérite de s'y pencher. On connaissait TawiPay pour son comparateur de transferts de

COMPARAISON POUR UN TRANSFERT DE 5000 FRANCS			
	Frais	Taux de change	Coût total
currencyFair	3 CHF	0.9147	13
b-Sharpe	8 CHF	0.9119	33 CHF
Crédit Agricole	0 CHF	0.9091	41 CHF
Change Migros	0 CHF	0.9095	54 CHF
PostFinance	12 CHF	0.9050	70 CHF
UBS	0.30 CHF	0.9027	71 CHF

Comparaison des coûts réels de transferts (frais et marge sur taux de change), effectuée par Tawipay en date du 28 juillet 2016.

Comparaison indépendante effectuée le 28 juillet 2016

fonds internationaux sous l'angle des populations migrantes. Ces dernières subissent souvent des frais très importants pour rapatrier une partie de leurs avoirs dans leur pays d'origine. En s'intéressant cette fois de plus près à la situation des frontaliers, l'entreprise a réalisé une étude sur les offres existantes, mais aussi un sondage auprès de plus de 200 frontaliers. «A la différence des migrants qui envoient une partie seulement de leur salaire dans leur pays d'origine, souvent quelques centaines de francs, les frontaliers rapatriant clairement la majorité de leur salaire chaque mois. Alors forcément le choix de leur système de transfert va avoir une incidence beaucoup plus grande, qui peut leur coûter jusqu'à 2% du montant, contre moins de 0,5% pour les solutions les plus compétitives, commente François Briod, CEO et co-fondateur de l'entreprise». En prétendant proposer des transferts sans frais ou avec des frais

minimes, de nombreuses banques masquent en réalité le coût réel qui inclut leur marge sur le taux de change. «Il est même parfois presque impossible de savoir quel va être le coût réel final pour certaines banques avant de faire l'opération... Nous adaptons notre base de données avec les informations des institutions avec lesquelles nous sommes en contact, ou nous nous faisons passer pour des clients potentiels pour obtenir plus d'informations et mettre à jour nos données le plus fréquemment possible, voire en temps réel pour certaines offres». L'étude indique que les trois quarts des frontaliers transfèrent leur argent via un virement bancaire, 13% en cash et 12% via des opérateurs spécialisés. Or, les virements bancaires sont dans la grande majorité la solution la plus chère, alors que le coût est cité comme le premier critère de choix pour ces transactions... Mais les répondants ne sont pas

à une contradiction près: 38% déclarent aussi ne jamais avoir comparé les offres, 30% l'ont fait une fois, et seulement un tiers le fait soit «de temps en temps» (21%), soit «avant chaque transfert». Les frontaliers payent donc souvent et sans le savoir 900 à 1200 euros pas an en frais cachés, voire plus selon les cas.

Dans le cas de transferts cash, la situation est similaire, et surtout beaucoup moins sécurisée. D'autres solutions de rapatriement sécurisées coûteraient pourtant moins de 0,5% du montant d'après TawiPay, grâce à des intermédiaires spécialisés uniquement dans le transfert international, comme le bien connu TransferWise, qui rencontre un succès grandissant en Europe, mais aussi Currency Fair ou B-Sharpe par exemple. Pourquoi les frontaliers n'utilisent pas davantage ces services? «Souvent par manque d'information ou encore par habitude ou méfiance. Pourtant ces intermédiaires sont sécurisés et simples à utiliser. Il suffit de se créer un compte utilisateur avec une preuve d'identité et de domicile, de la même manière que sur les plateformes de trading en ligne. Ensuite le transfert se fait depuis et vers les

comptes indiqués». Pour s'assurer du sérieux des opérateurs, TawiPay réalise régulièrement une due diligence pour les référencer sur leur comparateur, en vérifiant leur régulation par les autorités financières nationales, leur envergure, leur track record etc. «Ces intermédiaires sont beaucoup plus transparents, on sait exactement comment se décomposent les frais, donc il n'y a pas de surprise». Finalement, dans ses conclusions, TawiPay constate qu'aujourd'hui pour un frontalier, une des solutions optimales est d'avoir un compte bancaire en Suisse très basique avec de faibles frais de gestion, pour le versement du salaire et certains frais en francs suisses, puis de transférer la part du salaire souhaité via un opérateur spécialisé, et enfin un compte bancaire de son choix en France. En n'hésitant pas à comparer à nouveau les offres dans le temps, car il y a une forte concurrence entre ces intermédiaires et des tarifs qui peuvent baisser. De même, un opérateur spécialisé sera peut-être très compétitif pour un transfert de 5000 francs, mais ce sera peut-être un de ses concurrents pour de plus petits ou de plus grands montants. ■

LES FRONTALIERS PAYENT SOUVENT SANS LE SAVOIR 900 À 1200 EUROS PAS AN EN FRAIS CACHÉS LORS DE LEURS TRANSFERTS DE SALAIRES, À CAUSE DE LA MARGE D'INTÉRÊT DES BANQUES SUR LES TAUX DE CHANGE.

## Le TF avalise une sentence défavorable à Israël

Le Tribunal fédéral donne raison à l'Iran en confirmant une décision arbitrale portant sur un vieux contentieux pétrolier.

Vieux de plusieurs dizaines d'années, un contentieux pétrolier entre Israël et l'Iran a trouvé son épilogue judiciaire devant le Tribunal fédéral (TF). Les juges fédéraux ont confirmé une sentence arbitrale selon laquelle l'Etat hébreu doit verser plus d'un milliard de dollars à l'Iran.

En 1968, l'Etat d'Israël et la société iranienne NIOC avaient conclu un accord pour la construction et l'exploitation, sur territoire israélien, d'un oléoduc pour acheminer du pétrole du port d'Eilat à Ashkelon sur la côte est de la Méditerranée.

Dans la foulée, un groupe de sociétés avait été constitué et d'importantes livraisons de pétrole brut iranien avaient été effectuées jusqu'en 1978, avant le départ du shah. Cette année-là, un contrat portant sur 14,74 millions de tonnes de pétrole avait été conclu entre des sociétés représentant les deux pays.

En raison de factures en souffrance, l'Iran s'était prévalu de la clause arbitrale convenue avec Israël prévoyant un for à Zurich. L'an dernier, au terme d'une procédure qui s'est étalée sur plus de vingt-cinq ans, le Tribunal arbitral avait condamné une entreprise de droit israélien à payer la somme de 1,1 milliard de dollars à la société NIOC.

Dans un arrêt diffusé le mois dernier, le TF a confirmé la décision arbitrale et rejeté le recours de la société de droit israélien. Il a également mis les frais judiciaires de 200.000 francs à la charge de cette société.

Vu les relations entre l'Etat hébreu et l'Iran, Téhéran risque cependant d'attendre de longues années encore avant de recevoir ne serait-ce qu'une partie des montants qui lui sont dus. (arrêt 4A\_322/2015 du 27 juin 2016) - (ats)

## Frein à l'extension de l'aéroport de Genève

**DROITS POPULAIRES.** L'initiative populaire constitutionnelle cantonale «Pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève» a été lancée hier, à Vernier. Elle demande le développement équilibré de l'infrastructure et l'inscription dans la constitution de son statut d'établissement de droit public.

L'initiative vise à stopper le développement débridé de l'aéroport, a indiqué sous le bruit des avions la conseillère nationale écologiste Lisa Mazzone, par ailleurs présidente de la Coordination régionale pour un aéroport de Genève urbain, respectueux de l'environnement et de la population (CARPE). Celle-ci regroupe plus d'une dizaine d'associations écologistes et de riverains du tarmac.

Propriété du canton, l'aéroport accueille 15 millions de passagers par an, soit deux fois plus qu'il y a dix ans. Avec pour conséquence une hausse du bruit et de la pollution de l'air. En cours de discussion, le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) de la Confédération vise 25 millions de passagers en 2030, ce qui correspond à 650 vols par jour ou un vol toutes les 90 secondes.

Genève a pris position sur le PSIA, mais seulement sur la question des nuisances sonores, a précisé Mme Mazzone. «Le dé-

bat est amorcé, mais il faut l'élargir et poser un cadre limitatif pour préserver la qualité de vie de l'ensemble de la population», a-t-elle déclaré. D'où la création d'un nouvel article constitutionnel sur l'aéroport, le type de développement voulu et l'obligation de rendre des comptes. Relevant l'importance du tarmac pour la région, les initiants n'exigent pas sa fermeture. Mais ils demandent que les coûts qu'il génère, et qui sont à la charge des collectivités publiques, soient aussi pris en compte: perte de valeur des biens immobiliers, pollution de l'air, absence de TVA et d'impôt sur les huiles minérales. L'association Noé21 les a évalués à plus d'un milliard par an.

Or le développement de l'aéroport nécessitera 3 milliards d'investissements. «Le monde politique doit nous soutenir massivement. Le canton n'a pas à payer des milliards qu'il n'a pas», a souligné Jean-François Bouvier, président de l'Association des intérêts de Vernier Village. Alors que les taxes aéroportuaires à Genève sont parmi les meilleurs marchés d'Europe et que personne ne se plaint d'un manque de desserte, les initiants s'interrogent sur la nécessité de maximiser l'activité du tarmac. Ils ont quatre mois pour récolter 10.033 signatures valables. - (ats)

## Les sujets chauds au programme de la visite de Doris Leuthard

**SUISSE-CHINE.** La cheffe du DETEC parle climat et innovation avec ses homologues à Pékin.

La conseillère fédérale Doris Leuthard s'est rendue cette semaine trois jours en Chine pour une visite de travail. Le climat et l'innovation ont été au centre des discussions avec le vice-président chinois Li Yuanchao et plusieurs ministres.

A Pékin, la cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a salué la bonne collaboration entre les deux pays. «Nous avons élargi notre coopération et commencé une nouvelle phase de concrétisation», a-t-elle dit hier lors d'une conférence de presse.

Mme Leuthard faisait référence au «partenariat stratégique innovateur» signé en avril dernier par son collègue Johann Schneider-Amman, mais dont le contenu était resté vague. Lors de ses différentes rencontres depuis mercredi, l'accent a été mis sur les relations économiques. Dans ce cadre-là, il s'agit d'impliquer les entreprises privées des deux pays dans les secteurs du climat, de l'environnement, de la gestion de l'eau et de l'innovation.

La conseillère fédérale s'est entretenue avec le ministre de la construction et celui des ressources hydrauliques ainsi qu'avec l'Administration natio-

nale de l'énergie. La cheffe du DETEC a également participé à une réunion de haut niveau sur les problèmes d'approvisionnement en eau avec des experts chinois et suisses.

Lors de son tête-à-tête avec le vice-président chinois Li Yuanchao, Mme Leuthard a notamment parlé du réchauffement climatique et des accords de Paris à la suite de la COP21. La Chine est le plus grand émetteur mondial de gaz à effet de serre, mais Pékin a décidé d'agir, a souligné la ministre devant les journalistes.

Elle a rappelé et salué le rôle important joué par la Chine lors de la grande réunion à Paris. Après son entretien avec M. Yuanchao, la conseillère fédérale a clairement réalisé que Pékin prenait très au sérieux la mise en oeuvre de l'accord climatique mondial obtenu en décembre dernier. Un dernier thème figurant au programme de la visite de Doris Leuthard n'a finalement pas pu être abordé: la communication. Les officiels chinois ont évoqué une contrainte de temps pour justifier l'impossibilité de rencontrer le ministre chinois de la communication. «Mais c'est assurément un thème que nous devons reprendre», a affirmé la ministre.

La Chine figure au 176e rang sur 180 du classement sur la liberté de la presse de l'ONG «Reporters sans frontières». En plus de la censure stricte des médias et d'internet, le gouvernement chinois n'a cessé de réduire les libertés fondamentales des citoyens ces derniers temps. De nombreux avocats des droits de l'homme finissent en prison sans procès. Selon l'ambassadeur suisse Jean-Jacques de Dardel, les questions liées aux droits de l'homme ont été abordées en mai dernier, mais dans le cadre du dialogue sur les droits de l'homme. «Mieux vaut ne pas discuter de ces thèmes-là à la table des négociations», a dit Mme Leuthard. «Il est préférable d'avoir ces conversations en toute confiance». La critique doit toutefois rester possible, selon elle.

Visite de la mégapole Shenzhen Jeudi, la conseillère fédérale Doris Leuthard s'est encore déplacée à Shenzhen, la mégapole située dans le sud de la Chine. La cheffe du DETEC a ainsi pu se renseigner sur le système local d'échange de quotas d'émission, lancé en 2011 parmi sept programmes pilotes par les autorités chinoises. Pékin prévoit d'introduire en 2017 l'échange de quotas d'émission à l'échelle nationale. - (ats)

## ASILE: neuf personnes sur dix recourent à l'aide sociale

Presque 9 personnes sur 10 dans le domaine de l'asile sont tributaires de l'aide sociale. Cette proportion a passé de 83,5% en 2014 à 88,5% en 2015, selon une étude de l'Office fédéral de la statistique publiée hier. La hausse concerne la majorité des cantons. Près de 24.000 personnes bénéficiaient de l'aide sociale dans le domaine de l'asile au 30 juin 2015. Sur ce total, 13.643 étaient requérants d'asile (57%) et 10'243 des personnes admises provisoirement (43%). Le taux d'aide sociale varie selon le statut. Ainsi 94,3% des requérants d'asile recourent à l'aide sociale, tandis qu'ils sont 81,8% chez les personnes admises provisoirement et séjournant en Suisse depuis 7 ans au plus. En comparaison avec 2014, on constate surtout une forte hausse (+7 points de pourcentage) pour les requérants d'asile.